

Going Home

La newsletter aide au retour de l'ODM et de l'OIM Berne N° 3/12

Editorial de décembre 2012

Chères lectrices, chers lecteurs,

Selon la Commission européenne, 10-12 millions de Roms¹ ont été recensés à travers le monde ; quelque 6 millions sont ressortissants de l'Union européenne (UE). Bien qu'en Europe presque tous les pays aient adopté les directives relatives à la lutte contre la discrimination, les Roms souffrent toujours et encore des préjugés et de l'exclusion sociale.

Depuis la levée de l'obligation de visa pour les ressortissants serbes et macédoniens, de nombreux pays d'Europe occidentale, dont la Suisse, enregistrent une hausse sensible des demandes d'asile. Par exemple, selon le HCR, la Serbie occupait dans les Etats de l'UE, de même qu'en Suisse et en Norvège, la quatrième place au regard des demandes d'asile en 2011. Dans l'UE, 19072 demandes provenaient de Serbie et du Kosovo et 4699 de la Macédoine. En Suisse, 1851 demandes ont été déposées par des Serbes et des Kosovars et 926 par des Macédoniens.

Le sujet principal de cette newsletter porte sur la situation des Roms dans les Balkans occidentaux et sur le nombre élevé de demandes d'asile en provenance de ces pays (page 2 jusqu'à 6). En outre, l'engagement de la Suisse y est présenté au travers de projets d'aide structurelle, notamment ce qu'elle réalise pour les Roms (page 6 jusque 9).

Ces derniers temps, le programme d'aide au retour en Tunisie a trouvé un grand écho dans les médias. Vous trouvez une rétrospective des quatre premiers mois de l'aide au retour dans ce pays à la page 11.

Par ailleurs, cette newsletter contient un reportage sur l'aide au retour au Nigéria. En effet, au mois de

¹ En fonction des pays, les groupes ethniques tels que les Sinti, les Ashkali, les « Egyptiens », etc. sont également pris en compte.

juillet, l'OIM a organisé un voyage dans ce pays pour les conseillers en vue du retour, leur permettant ainsi de se faire une image concrète de la situation sur place et de prodiguer des conseils encore plus précis aux réquerants. Ils tirent leur bilan à la page 10.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Katharina Schnöring, cheffe OIM Berne

Contenu

1. Thème principal : les Roms originaires des Balkans occidentaux

- Demandes d'asile de Roms en Europe en été et en automne 2012
- Pourquoi les Roms quittent-ils les pays des Balkans occidentaux ?
- Données statistiques sur les répercussions de la levée de l'obligation du visa

2. Aide structurelle

- Projets destinés aux Roms dans les Balkans occidentaux
- Amélioration du logement des Roms en Serbie

3. Échos des CVR et des CEP

- Conseils en vue du retour dispensés à l'antenne du CEP de Bâle, à Eigenthal
- Voyage des conseillers en vue du retour au Nigéria : « There is no place like home »

4. Programmes de pays et Aide au retour concrète

- Aperçu du programme d'aide au retour en Tunisie
- Gambia, Banjul

5. Divers

- Quoi de neuf ?
- Manifestation

1. Thème principal : les Roms originaires des Balkans occidentaux

Demandes d'asile de Roms en Europe en été et en automne 2012

Christoph Curchod, Section Stratégie, analyses et recherche ODM

Comme ces dernières années, cet été aussi, le nombre de Roms en provenance de la Macédoine et de la Serbie ayant demandé l'asile en Suisse a augmenté. Depuis l'instauration de la procédure en 48 heures et la suppression des indemnités de voyage, le nombre de demandes d'asile affiche un recul au second semestre 2012.

Situation des Roms dans les Balkans

Les Balkans sont fortement touchés par la crise économique actuelle. Le chômage, qui était déjà très élevé, n'a cessé de progresser. Fin 2011, il se situait à 24 % en Serbie et même à 33 % en Macédoine. Les répercussions de la crise économique affectent particulièrement les Roms, dont le revenu est inférieur à celui du reste de la population (cf. articles ci-dessous). Ainsi, la tentation est grande de quitter le pays, du moins temporairement. Suite à l'entrée en vigueur de la levée de l'obligation de visa pour l'espace Schengen pour les ressortissants macédoniens, monténégrins et serbes en décembre 2009, puis en 2010 pour les citoyens albanais et bosniens, l'obstacle principal était ainsi tombé. Depuis lors, ils pouvaient voyager sans restriction en Europe occidentale. A présent, les Roms peuvent se rendre en toute légalité en bus jusqu'à Munich, Berne ou Bruxelles. Les coûts sont relativement bas, environ 160 euros qui comprennent le billet de bus et les émoluments liés à l'établissement du passeport biométrique.

Choix des pays de destination

Une bonne part des Roms qui décident de se rendre en Europe occidentale en connaissent les conditions

de vie parce qu'ils y ont déjà séjourné en tant que travailleurs ou requérants d'asile. Ils ont donc conscience que leurs chances d'obtenir asile dans un Etat européen sont minimales. Ainsi, ils s'emploient à trouver un pays dans lequel ils peuvent séjourner plusieurs mois et dans lequel des logements sont prévus. De plus, les pays accordant des aides financières en espèces, telles que l'aide sociale, l'aide au retour, les indemnités de voyage ou l'argent de poche, sont privilégiés. Si les montants paraissent dérisoires aux yeux des Européens occidentaux, il en va autrement pour des requérants d'asile des Balkans. Par exemple, en Macédoine, l'aide sociale est plafonnée à 80 euros par mois ; donc trois francs d'argent de poche par jour en plus des prestations matérielles, telles que la nourriture et le logement sont tout à fait convenables.

Au vu de ces « critères de sélection », les Roms des Balkans occidentaux ont surtout déposé des demandes d'asile en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg, en Suède et en Suisse. Dans le courant de l'année 2012, la Belgique et la Suisse ont réduit de manière considérable le temps de procédure et supprimé les aides financières. En conséquence, les demandes d'asile des Roms ont rapidement diminué dans ces deux pays.

Maintenant, les Roms des Balkans privilégient l'Allemagne

En octobre 2012, l'Allemagne a connu une forte progression des demandes d'asile des Roms en provenance des Balkans : 2673 demandes de Serbes, 1351 de Macédoniens et 630 de Bosniens, notamment, ont été déposées. L'introduction de la procédure en 48 heures en Suisse a vraisemblablement joué un rôle. Cependant, la raison principale est ailleurs : en été 2012, la Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe a décidé d'accorder aux requérants d'asile un soutien financier correspondant à Hartz IV. Suite à cette mesure, les prestations mensuelles destinées aux requérants d'asile sont passées d'un coup à plus de 120 euros par personne. Ce changement exerce un effet d'attraction pour les Roms des Balkans.

Développements futurs

Il faut s'attendre à ce que l'Allemagne réagisse prochainement à cette situation. Elle devrait raccourcir significativement le temps de procédure en matière d'asile pour les Roms en provenance des Balkans et devrait trouver un moyen de réduire les prestations financières au minimum. Ce n'est pas pour autant que les problèmes socio-économiques des Roms seront résolus. Ils chercheront de nouvelles destinations qui présenteront un attrait financier et/ou auront une procédure qui traîne en longueur, la Suède par exemple ou un quelconque autre Etat européen. Pour l'instant, la Suisse n'est plus intéressante, mais, à moyen terme, elle pourrait à nouveau le devenir.

Pourquoi les Roms quittent-ils les pays des Balkans occidentaux ?

Emilie Ballestraz et Florian Brändli, OIM Berne, Lidija Markovic, OIM Zagreb, Ivona Zakoska, OIM Skopje

En Europe occidentale et depuis des décennies, les Roms sont très nombreux à demander l'asile et à tenter de s'établir. Ces personnes, souvent stéréotypées et marginalisées, constituent actuellement une minorité ethnique importante dans une majorité de pays d'Europe occidentale. Selon un rapport de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe datant de juin 2012, le nombre de Roms vivant en Europe est estimé entre 10 millions et 12 millions. D'où viennent-ils ? Quelles sont leurs origines ? Pourquoi sont-ils si nombreux à émigrer en direction des pays d'Europe occidentale ? Ce sont quelques-unes des questions auxquelles cet article tente de répondre.

Histoire

De nos jours et malgré les controverses autour de l'origine des Roms, une majorité de scientifiques reconnaît qu'ils ne viennent non pas d'Egypte, comme certains l'ont souvent prétendu, mais d'Inde. De là, ils ont rapidement émigré en direction de la Perse, et dès le XV^{ème} siècle, se sont dirigés vers l'Europe. Selon plusieurs chercheurs, des récits historiques

attestent de leur présence à cette époque en Serbie, Crète, Roumanie, Constantinople, etc. Au fil des siècles, ils se seraient davantage dirigés en direction de l'Europe occidentale. Toutefois, leur mode de vie nomade est devenu de plus en plus source de tensions avec les populations sédentaires. Dès lors, de nombreux conflits éclatèrent, et les Roms se sont généralement vu refoulés, discriminés et expulsés. Indésirables dès le XVI^{ème} siècle, ils ont souvent été mis à l'écart de la société ou forcés à se sédentariser. Cette marginalisation n'a pas disparu pendant les siècles suivants, et il est même possible d'affirmer que le XX^{ème} siècle a été le plus dur envers les « gens du voyage ». Pour ne citer que quelques atrocités commises envers eux, les Roms ont dans certains pays été privés de leur liberté de mouvement, internés dans des camps, déportés, stérilisés de force et parfois même exécutés, au nom de la théorie eugéniste.

L'après-guerre fût plus clément avec ce peuple nomade : les possibilités de travail en Ex-Yougoslavie à cette époque, en particulier dans les secteurs industriels et agricoles, offraient aux Roms un espoir d'une vie meilleure et décente.

Cela ne durera cependant pas très longtemps. Après le bouleversement politique et géographique dû à l'éclatement de la Yougoslavie à la fin des années 1980, le système économique des Etats-Nations fraîchement créés se transforma pour faire place à une privatisation massive. Cela ne s'est pas déroulé à l'avantage des Roms, qui, étant majoritairement des ouvriers industriels ou agricoles, ont été privés d'opportunités d'emplois. Les conflits des années 1990 et du début du nouveau siècle, couplés à cette situation économique difficile, mèneront par conséquent à augmentation du flux de migration en direction de l'Europe occidentale. Comme le souligne Fatma Bajram, directrice de Sumnal, une association pour le développement de la communauté Rom en Macédoine, les migrants des années 1990 ont profité de leurs connexions familiales avec ceux qui avaient réussi à s'installer en Europe occidentale dans le passé. Toujours selon elle, c'est la demande d'asile qui était pour les Roms la voie privilégiée pour accéder à un meilleur niveau de vie dans les pays oc-

Going Home

Newsletter aide au retour décembre 2012

cidentaux. Fatma Bajram pense que cela pourrait s'expliquer par le fait que, même si les prestations offertes aux requérants d'asile en Europe occidentale sont parfois très limitées, elles restent souvent pour eux une meilleure option que de supporter les conditions de vie précaires auxquelles ils font face dans leur pays d'origine.

De nos jours

Le deuxième grand flux migratoire en provenance des Balkans occidentaux, le plus récent, coïncide avec la libéralisation progressive des visas décidée par l'Union Européenne pour tous les pays des Balkans. La théorie du « pull-effect » aurait tendance à démontrer qu'une partie des requérants d'asile d'origine rom déposent une demande malgré la faible probabilité d'une réponse positive, afin de pouvoir bénéficier de l'aide au retour accordée par les pays d'Europe occidentale aux migrants qui retournent volontairement dans leur pays d'origine. Cependant, bien que la libéralisation des visas ait facilité l'accès aux pays d'Europe occidentale, en contrepartie, l'aide au retour a été graduellement réduite ou parfois même supprimée pour les requérants ayant déposé leur demande après 2009. Or, malgré cette suppression progressive de l'assistance au retour et de l'aide d'urgence, le nombre de demandes d'asile en provenance des Balkans déposées en Suisse ou dans d'autres pays de l'UE restent nombreuses. D'après Fatma Bajram, c'est un problème d'insuffisance en programmes d'intégration économique et sociale sur le long terme dans les pays d'origine, ainsi que de manque de perspectives d'avenir et de protection contre la discrimination. Autrement dit, le fait que les Roms ne soient pas suffisamment pris en compte comme faisant partie intégrante de la société dans leur pays d'origine les pousse à émigrer et à rechercher ailleurs des conditions de vie décentes. Toutefois, malgré les récents efforts fournis par plusieurs Etats européens pour rendre la situation des Roms plus vivable, les progrès ne semblent pas suffisants pour baisser la pression migratoire.

Situation en Macédoine

Dans la capitale macédonienne de Skopje se trou-

ve la plus grande municipalité rom d'Europe, Suto Orizare, dit Sutka. Beaucoup de ses résidents vivent dans la misère, parmi les déchets et les eaux usées. Certains d'entre eux fouillent les poubelles à la recherche de métaux usés, qu'ils pourront ensuite revendre à un prix dérisoire. Malgré de récentes améliorations, ces gens ne possèdent parfois pas les documents d'identité nécessaires pour avoir accès à l'éducation, aux prestations médicales ou encore au marché de l'emploi. Des gens profitent de leur précarité pour leur faire de fausses promesses d' « Eldorado européen », afin de tirer profit de l'organisation de leur voyage. Pourtant, si l'on se fie aux statistiques, il apparaît clairement que la plupart des Roms n'ont aucune chance d'obtenir le statut de réfugié en Europe occidentale. Ils espèrent cependant pouvoir rester quelques mois voire quelques années dans un pays où les conditions de vie sont plus vivables. Certains croient même en la possibilité de recevoir les soins médicaux auxquels ils n'ont pas accès dans leur pays d'origine, même si cela reste souvent une illusion.



© IOM 2004 - Stephen Chambers : Prilep, Macédoine

Going Home

Newsletter aide au retour décembre 2012

Les habitants de Sutka reprochent souvent aux autorités macédoniennes de ne pas tenir les promesses qu'ils font pendant les campagnes électorales afin de gagner les voix des Roms. Toutefois, dans ce cas précis, le maire de Sutka est lui-même un membre de la communauté rom. Fatma Bajram affirme d'ailleurs que la misère dans laquelle les Roms vivent est parfois le résultat d'un manque de volonté et d'engagement à long-terme de la communauté dans la lutte pour des conditions de vie meilleures, en Macédoine en particulier. Dès lors, leur marginalisation et leur précarité économique et sociale dans les pays d'origine se prolongent. Cela explique également pourquoi ils vivent de manière isolée, comme l'illustre bien le cas de Sutka. Ce genre de situation est le résultat des décennies d'exclusion, qui ont pénétré les mentalités et les modes de vie à la fois des Roms eux-mêmes et des autres populations établies sur place.

Situation en Serbie

La population rom de Serbie continue à être considérée comme étant la minorité la plus désavantagée et marginalisée du pays. Des problèmes persistent dans toutes les sphères de la vie publique et privée, allant du médical à l'éducation, en passant par le manque d'accès à l'emploi. La population rom est caractérisée par des taux de pauvreté, d'analphabétisme et de chômage considérablement plus élevés que le reste des citoyens serbes. Selon des statistiques officielles élaborées par la République de Serbie, 35 à 60% des enfants roms ne vont pas à l'école. Cette tendance est encore plus flagrante au niveau de l'éducation supérieure, à laquelle moins de un pourcent de Roms ont accès. Les statistiques économiques ne sont guère plus rassurantes : non loin de la moitié de la population rom de Serbie est sous la menace existentielle de la pauvreté, alors que 60 à 80% d'entre eux vivent dans des quartiers isolés et insalubres.

La République de Serbie a progressivement mis en place un cadre normatif et institutionnel conçu pour améliorer la situation socio-économique de sa population Rom. Les documents principaux qui en

résultent sont « The Draft National Strategy for the Integration and Empowerment of Roma », qui englobe des principes directeurs pour la réintégration des Roms en Serbie, and the « Roma Decade 2005-2015 ». Ces instruments sont le résultat d'une collaboration entre le gouvernement serbe, des ONG et des acteurs de la société civile œuvrant pour les droits humains et des organisations internationales. Cependant, bien que positives, ces initiatives ne semblent pas suffire à réduire le nombre de Roms inscrits dans les programmes d'aide au retour volontaire mis en place par différents pays d'Europe occidentale en collaboration avec l'OIM. Selon des statistiques de l'OIM, environ 60% des participants à ces programmes se définissent comme faisant partie de la communauté rom.



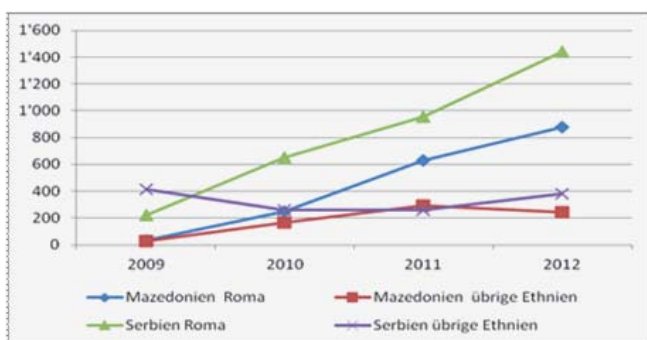
© IOM 2003 - MMK0057, Delbert Field : Prilep, Macédoine

Le problème de la migration des Roms n'est donc pas seulement un problème d'immigration et de sécurité publique. Il s'agit d'une population doublement discriminée, à la fois dans leur pays d'origine et dans les pays où ils cherchent à démarrer une nouvelle vie. La taille du défi à relever est immense : parvenir à changer les mentalités et les attitudes envers les Roms, afin de les considérer comme des migrants ordinaires et vulnérables, qui cherchent simplement à mener une vie décente et à sortir de leur situation difficile.

Données statistiques sur les répercussions de la levée de l'obligation du visa

Thomas Lory, section Bases du retour et aide au retour de l'ODM

La levée de l'obligation du visa pour un séjour allant jusqu'à trois mois a conduit début 2010 à une hausse significative des demandes d'asile en provenance des Etats des Balkans concernés. Comme il ressort du graphique ci-dessous, les demandes émanaient avant tout de ressortissants serbes et macédoniens.

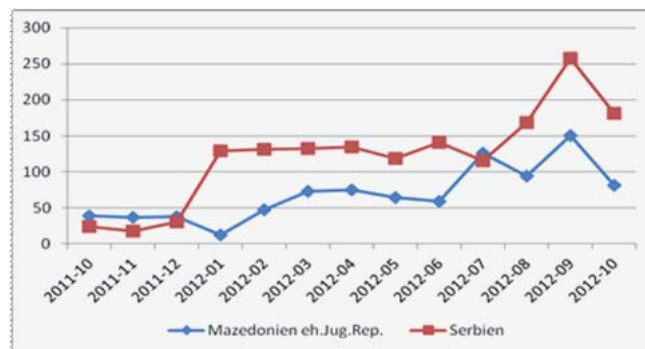


Dans les deux pays, cette augmentation concerne surtout l'ethnie des Roms. Dans le cas de la Macédoine, il convient de relever qu'en 2009, rares étaient les ressortissants macédoniens à déposer une demande d'asile. Or, en l'espace de peu de temps, le pays figurait à nouveau parmi les dix pays de provenance principaux en matière d'asile. Les mesures radicales prises au printemps 2010, comprenant entre autres une réduction de l'aide minimale à 100 francs, s'avèrent inefficaces.

Les personnes se montrent prêtes à quitter la Suisse, quand bien même l'aide au retour a été réduite. Cependant, la hausse des retours est tangible depuis l'introduction des mesures prises par l'ODM en août 2012. Outre la suppression de toute aide financière, la menace de se voir interdire l'entrée en cas de rejet de la demande d'asile au titre de la procédure en 48 heures a un effet particulièrement dissuasif. (Les personnes qui ne respectent pas le délai imparti pour quitter le territoire suisse sont en règle générale frappées d'une interdiction d'entrée, valable dans tout l'espace Schengen. Cette décision n'entre pas en force avec effet immédiat,

permettant ainsi à la personne concernée de retourner de son propre gré dans son pays d'origine.)

Aperçu des départs de manière autonome avec ou sans aide au retour entre octobre 2011 et octobre 2012 :



2. Aide structurelle

Projets destinés aux Roms dans les Balkans occidentaux

Simone Colombo, Section États tiers et États de provenance ODM

Comme mentionné dans l'article précédent, les groupes minoritaires roms sont soumis à une pression migratoire particulière. Souvent, ils ne sont pas inscrits dans un registre de l'état civil et ne sont pas reconnus sur le plan civique, raisons pour lesquelles ils sont exclus des services publics. Ainsi, pour remédier à leur situation, de nombreux Roms optent pour l'émigration.

Pour prévenir une hausse de l'immigration en Suisse, divers projets visant les communautés roms ont été mis en œuvre au cours des dernières années. La priorité a été donnée à l'intégration socio-économique des Roms dans les pays des Balkans occidentaux. La réalisation de ces projets s'est faite avant tout avec la collaboration d'œuvres d'entraide suisses, mais aussi d'ONG roms locales. En favori-

sant l'intégration sur place, la Suisse souhaite que la discrimination de la société majoritaire soit réduite et que la migration irrégulière perde de son attrait.

L'ODM finance plusieurs projets destinés aux Roms des Balkans occidentaux, en particulier dans les pays avec lesquels la Suisse a conclu un partenariat migratoire (c.-à-d. la Serbie, la Bosnie et Herzégovine et le Kosovo). Les exemples suivants donnent un aperçu de cet engagement.

Intégration socio-économique des Roms en Voïvodine (Serbie)

Le but du projet consiste à améliorer les conditions de vie des Roms dans les domaines du logement, du travail et du revenu, tout comme à renforcer les droits des minorités afin de faciliter leur intégration dans la société. Ce projet vise à améliorer les conditions de vie de 124 familles dans deux agglomérations, par la rénovation des maisons ; à créer des emplois et des sources de revenu pour les Roms, par le biais de formations adéquates et pour les enfants des communautés bénéficiaires à profiter d'un enseignement préscolaire et de cours de soutien ; à encourager l'intégration sociale en apportant des conseils, par exemple pour se procurer des papiers. Les partenaires du projet sont l'Entraide Protestante Suisse (EPER), une ONG locale « Ecumenical Humanitarian Organization » (EHO) ainsi que les autorités locales. Le budget affecté à ce projet pour la période de 2010 à 2012 se monte à 620 000 CHF.

Intégration sociale et amélioration des conditions de vie pour les minorités au Kosovo

Le projet a pour buts d'améliorer les conditions de vie et de favoriser l'intégration socio-économique des Roms dans le centre du pays, surtout dans les domaines de la création de revenus, de la formation scolaire et professionnelle. Les activités se concentrent sur trois domaines : l'éducation (cours de soutien et encadrement des devoirs, bourses pour le degré secondaire et l'université, formation professionnelle axée sur la pratique), la création de revenus (soutien à des micro-entreprises et à de petites entreprises, accès aux crédits bancaires, conseils et enca-

drement techniques) et les conditions de logement (réhabilitation et amélioration de l'infrastructure). Ce projet se déroule en partenariat avec l'Entraide Protestante Suisse (EPER) et l'ONG « Voice of Roma » (VoR). Le budget destiné à sa mise en œuvre s'élève à 300 000 CHF pour la période 2011 – 2012.

Intégration des Roms à l'école primaire à Sarajevo

Ce projet vise à réduire l'écart dans l'éducation entre les Roms et le reste de la population en facilitant l'accès des Roms à une formation scolaire de qualité. Concrètement, il s'agit de combler le fossé entre eux et le reste de la population ; de mieux intégrer les Roms dans le système éducatif cantonal (spécialement au degré primaire) ; de diminuer le nombre d'interruptions de la scolarité et d'augmenter le pourcentage d'enfants roms terminant l'école obligatoire ; d'informer les femmes roms des droits de l'Homme et de les sensibiliser à l'importance de l'éducation pour leurs enfants ; d'apporter aux parents roms un soutien social et économique et de les intégrer dans un partenariat parents/école. Sont partenaires au projet Caritas Suisse, le ministère de l'Éducation Canton de Sarajevo, les communes et les écoles primaires. Le cadre financier de ce projet est fixé à 435 000 CHF pour la période de 2010 à 2012.

La collaboration avec les œuvres d'entraide suisses actives dans les Balkans occidentaux sera poursuivie ces prochaines années afin de favoriser l'intégration socio-économique des roms. Elle s'inscrit dans la ligne de la stratégie « Partenariats migratoires Suisse-Balkans occidentaux 2012-2015 ». L'ODM prévoit d'apporter une contribution de trois millions de francs pour des projets en Serbie, en Bosnie et Herzégovine et au Kosovo.

Amélioration du logement des Roms en Serbie

Leo Meyer, Responsable du programme EPER

Dans le cadre des partenariats migratoires, l'ODM collabore depuis 2008 avec la DDC et des œuvres d'entraide suisses, dont l'EPER, en vue d'aider

Going Home

Newsletter aide au retour décembre 2012

au développement structurel sur place et en vue d'améliorer les conditions de vie. Aux Balkans occidentaux (la Serbie, le Kosovo et la Bosnie et Herzégovine), ces activités concernent en premier lieu les Roms.



L'EPER encourage l'intégration des Roms en donnant des conseils et en s'engageant pour l'égalité des droits, en promouvant la formation, en améliorant les conditions de logement, de travail et de revenu. Dans ce qui suit, j'aimerais faire part de nos expériences dans le domaine du logement.

En Serbie, on estime que l'ethnie des Roms compte 200 000-400 000 personnes. Contrairement à une opinion largement répandue, la majorité est sédentaire. Leurs conditions de vie sont très mauvaises voire catastrophiques. Ils sont répartis dans quelque 600 agglomérations ou quartiers. Ces ensembles présentent de grandes différences. Ils couvrent un large éventail, qui va des bidonvilles urbains, souvent illégaux, aux quartiers roms dans les villages et les villes. En général, les conditions de vie sont nettement inférieures à celles du reste de la population. Près de la moitié des agglomérations et quartiers roms n'ont pas de statut légal clairement défini, seuls 20 % ont un raccordement d'eau et seuls 14 % sont raccordés au système d'évacuation des eaux usées.

L'état misérable des habitations reflète la situation économique des Roms. En effet, 60 % d'entre eux vivent en-dessous du seuil de pauvreté absolu fixé

à deux dollars américains par jour. Rares sont ceux qui ont un emploi fixe.

L'EPER a développé un concept à Novi Sad, avec l'organisation œcuménique partenaire EHO, afin que les Roms puissent améliorer leurs conditions de vie malgré un budget modeste. Les Roms doivent saisir eux-mêmes cette opportunité, c.-à-d. mettre la main à la pâte : ils doivent se procurer du matériel de construction d'occasion et exécuter eux-mêmes les travaux sous la direction d'un professionnel du bâtiment. Ainsi, la responsabilité individuelle sera renforcée. Les travaux prioritaires concernent le raccordement à l'eau courante, les canalisations pour l'évacuation des eaux usées, les toilettes et les douches ainsi que des améliorations urgentes telles que les réparations du toit, des fenêtres et des portes. Il est intéressant de voir de quelle manière les familles roms commencent à investir.



Dans certains cas, une simple rénovation est tout juste impossible. Pour ces cas, l'EPER a conçu le système de « Core houses ». Il s'agit d'une maisonnette comprenant une pièce d'environ 25 m², avec une cuisinette et une salle de bains. Cet habitat peut être agrandi par la suite. Les travaux de rénovation d'une salle de bains standard se montent à environ 1500 euros, pour une « Core house » jusqu'à 3500 euros. Ces coûts ne tiennent pas compte du travail que les personnes doivent accomplir elles-mêmes.

Au cœur de ce projet, il est primordial que les communes assument leurs responsabilités. Au travers d'un dialogue, il a été convenu que les communes

légalisent les logements des Roms et qu'elles les équipent avec les infrastructures de base, à savoir les routes, le raccordement à l'eau et à l'électricité. Après avoir surmonté le scepticisme initial, les communes se montrent de plus en plus intéressées à collaborer. Cette convention est entrée en vigueur en 2012. Outre la légalisation des logements et la création des infrastructures de bases, elle prévoit que les communes participent en partie aux coûts de rénovation des habitations individuelles. Il y a quelques années, un tel projet était encore impensable. A présent, le gouvernement central a fait part de son intérêt pour ce projet et a invité l'EPER à lancer un projet pilote analogue dans le sud de la Serbie.

Depuis 2008, ce projet a été mis en œuvre dans 13 quartiers de Roms, 500 maisons ont pu être rénovées pour 540 familles ou près de 3000 personnes. Même si les conditions de vie restent modestes, disposer d'eau courante, d'installations sanitaires et d'un toit étanche constitue un grand progrès. Une meilleure qualité de vie se répercute favorablement sur la santé et l'hygiène, ce qui favorise l'intégration des personnes concernées, en particulier celle des enfants en âge d'être scolarisés.



L'amélioration de leurs conditions de vie ne constitue qu'un premier pas. La route est encore longue pour permettre l'intégration sociale et économique des Roms. A long terme, il faut viser l'encouragement de la formation mais aussi l'accès au marché du travail et à un revenu. Le « problème des Roms » n'est pas d'origine ethnique, mais réside avant tout dans la pauvreté, qui a de multiples facettes. Pour résoudre

ce problème, tous doivent y mettre du leur, c'est-à-dire les pays de provenance et l'Europe occidentale. De meilleures conditions de vie sur place pour les Roms ne constituent pas une garantie ; mais elles leur permettent au moins d'avoir une chance de s'en sortir. Certains essaieront toujours d'émigrer en Europe occidentale, car, pour de nombreux Roms, migrer est une manière de survivre. Cependant, la très grande majorité des quelque dix millions de Roms vivent dans leur pays d'origine et souhaitent y rester.

3. Echos des CVR et des CEP

Conseils en vue du retour dispensés à l'antenne du CEP de Bâle, à Eigenthal
Karin Litchfield, OIM REZ Bâle

L'hébergement militaire d'Eigenthal (LU) a été ouvert à la mi-juin 2012 en tant qu'antenne du CEP de Bâle. Son exploitation dure jusqu'en décembre 2012. Ce centre peut accueillir une centaine de requérants d'asile. D'autres hébergements temporaires avaient été ouverts préalablement aux cols de Jaun et du Brünig. Dans ces centres, l'OIM a prodigué des conseils en vue du retour.

A cette fin, je me rends une fois par semaine à Eigenthal pour informer les requérants d'asile des possibilités de retour volontaire et, au besoin, pour les aider dans leur préparation.

L'environnement de travail n'est pas évident : le site étant isolé, la visite hebdomadaire est insuffisante pour dispenser des conseils. En outre, je n'ai pas accès à Internet. Heureusement, la collaboration avec le personnel d'ORS et de Securitas est bonne. Parfois, ils interviennent à titre d'interprètes.

D'emblée, les requérants se sont montrés intéressés quant aux possibilités de quitter le centre pour retourner dans leur pays d'origine. Entre juin et octobre, 87 personnes ont quitté la Suisse : cinq vers l'Afrique occidentale, les autres vers les Balkans.

Going Home

Newsletter aide au retour décembre 2012

L'attente à laquelle sont soumis les requérants désireux d'entreprendre un retour volontaire compliqué mon travail. En effet, certains doivent attendre plusieurs semaines avant qu'ils ne soient entendus. Et ce n'est qu'après cette première audition que je peux commencer mon travail de conseillère. Durant ce temps d'attente, je dois expliquer aux requérants qu'ils doivent faire preuve de patience jusqu'à ce qu'ils puissent quitter la Suisse.

Voyage des conseillers en vue du retour au Nigéria : « There is no place like home » CVR BE, GE, GL, NE, UR et VS

La dernière semaine du mois de juillet 2012 aura été très spéciale pour six CVR - représentant les Cantons de Berne, Genève, Glaris, Neuchâtel, Uri et Valais - qui ont vécu une immersion dans la vie intense de Lagos, capitale économique du Nigéria. Même pour les quelques routards blasés parmi nous, Lagos a été un choc : un autre monde, frénétique, mais jamais agressif.

L'équipe de l'OIM Lagos nous a très bien accueillis et nous a préparé un programme très complet. Nous avons pu accompagner les collaborateurs de l'OIM dans pratiquement tous les aspects de leur travail lié au Programme d'aide au retour Nigéria : accueil des participants au programme à l'aéroport, accompagnement au guest house, remise des montants d'aide et visite d'une dizaine de projets à différents stades de leur réalisation.

Ce voyage a été positif à de multiples niveaux. Un premier acquis pour la vie : avoir compris que nos ralentissements de circulation occasionnels en Suisse ne doivent JAMAIS être appelés embouteillages. Il faut garder ce terme pour caractériser la circulation unique de Lagos.

Plus sérieusement, en faisant le constat de la réalisation concrète des projets de réintégration, nous avons pu nous convaincre que le programme fonctionne. Les participants au programme prennent très au sérieux la chance qui leur est donnée. Ce sont de vrais entrepreneurs motivés, qui savent que cette chance est unique et qu'ils n'ont pas droit à

l'erreur. Chacun relève un énorme défi et concentre son énergie pour réussir. Ils baignent dans une ambiance spéciale où les affiches publicitaires proclament des messages comme „Fast is an attitude“ ou encore „Millionaire at 29 is 5 years late“.



En discutant avec eux, en visitant leurs commerces, nous avons augmenté notre confiance dans le programme. De retour dans nos bureaux, nous constatons qu'en étant plus convaincus, nous sommes plus convaincants. Avoir été sur place nous apporte une certaine crédibilité et nous permet de faire valoir de meilleurs arguments.

Suite à notre expérience, les entretiens avec les Nigériens intéressés par le programme se déroulent mieux sur le plan relationnel. En effet, nous avons pu constater que leur attitude dans nos bureaux est le reflet de ce qu'ils sont également dans leur pays. Ce que nous pouvions parfois ressentir comme de l'arrogance ou de l'agressivité de leur part n'est en fait que le reflet de l'habitude qui est la leur de s'exprimer vocalement pour se faire comprendre, avec le ton de voix qui peut parfois s'enflammer. Nous pouvons dorénavant faire face à cette attitude avec plus de calme et de positivité. Pour ceux d'entre nous qui avaient une vision un peu altérée de cette catégorie de requérants, à cause par exemple des déceptions occasionnées par de multiples No shows ou de nombreux délits, le voyage a permis de dépasser certains préjugés et d'avoir une plus grande ouverture d'esprit.

De leur côté, les personnes rencontrées sont heureuses d'apprendre que nous nous sommes sentis

suffisamment intéressés par leur situation pour prendre le temps de nous informer sur place. Nous observons un fort sentiment d'appartenance des Nigériens à leur pays et une grande fierté.

L'expérience a été très bénéfique également sur un plan un peu plus philosophique : nous avons vécu l'expérience d'appartenir à une minorité. Nous avons toujours été parfaitement accueillis, avec des « welcome » sonores. Pour la petite histoire, on nous a un jour interpellés au détour d'une rue avec un « hey ! you are illegal here ! Where are your papers ? We will deport you ! », le tout avec un large sourire de connivence, juste renversement des rôles. Nous avons aussi fait l'expérience de tentatives de corruption à l'aéroport, à l'arrivée et au départ.



Le voyage nous a également permis d'échanger entre CVR. Du petit-déjeuner au riz très épicé du soir, nous avons discuté, débattu, imaginé, rêvé le métier de CVR. Au final, nos observations nous ont permis de faire des suggestions pour le programme d'aide au retour qui seront partagées avec l'ODM et l'OIM. En conclusion, nous sommes rentrés convaincus que les personnes rentrées sont les meilleurs ambassadeurs du programme. Satisfaits, ils vont encourager leurs pairs à s'inscrire et à rentrer au pays. Nous avons pu réaliser à quel point la vie au Nigéria est dure et à quel point les Nigériens doivent se battre pour survivre, ce qui a été exprimé par un participant dans ces termes : « If you do not struggle, you

do not eat ». Mais nous avons également pu nous rendre compte que les possibilités sont énormes, pour quelqu'un qui a un peu d'argent et une grande volonté de s'en sortir.

4. Programmes de pays et Aide au retour concrète

Aperçu du programme d'aide au retour en Tunisie

Jérôme Crausaz, Section Maghreb et Afrique occidentale ODM

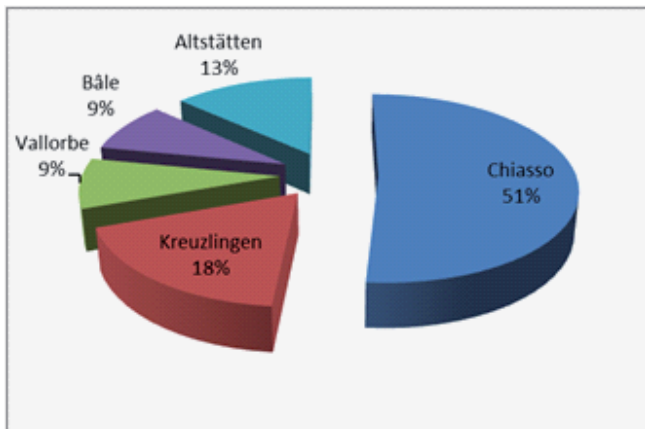
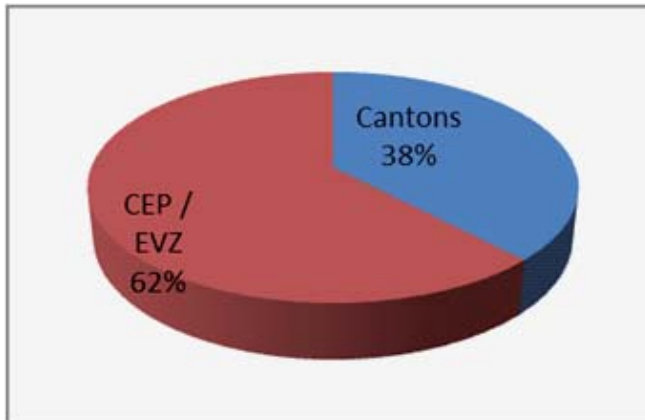
Depuis le 15 juillet 2012, les ressortissants tunisiens ayant déposé une demande d'asile en Suisse ont la possibilité de bénéficier d'un programme d'aide au retour spécifique. Quatre mois après le lancement, l'occasion se présente de dresser un premier bilan.

Le caractère innovant de ce programme d'aide au retour est indiscutable. Il est ainsi ouvert aux cas Dublin et aux requérants séjournant dans un centre d'enregistrement et de procédure. Au surplus des montants proposés en guise d'aide financière (CHF 1'000 / 500) et d'aide à la réintégration (CHF 3000 ou 4'000 selon les cas), il offre la possibilité de réaliser des projets communautaires. Des membres de la famille en Tunisie ou des connaissances peuvent de cette manière également profiter de l'aide de la Confédération en vue de la mise en œuvre d'un projet professionnel. Les projets de réintégration individuels et communautaires sont élaborés après le retour et soumis à l'approbation d'un comité sur place. Tous les participants souhaitant se lancer dans un projet professionnel ont par ailleurs l'obligation de suivre une formation d'une semaine donnée par l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI).

Quelques chiffres (état : 9 novembre 2012)

Le nombre de départs est important (154) et dépasse les prévisions. Les « no show » sont rares (3), ce qui est un motif de satisfaction. Les exclusions (7) quant à elles résultent le plus souvent d'un manque de collaboration dans le cadre des démarches liées à l'obtention d'un document de voyage ou de problèmes de comportement.

Le profil des participants est uniforme avec une écrasante majorité de jeunes hommes célibataires qui retirent leur demande d'asile en suspens en première instance. Les inscriptions proviennent en majorité des centres d'enregistrement et de procédure, en particulier de Chiasso comme le confirment les graphiques ci-dessous :

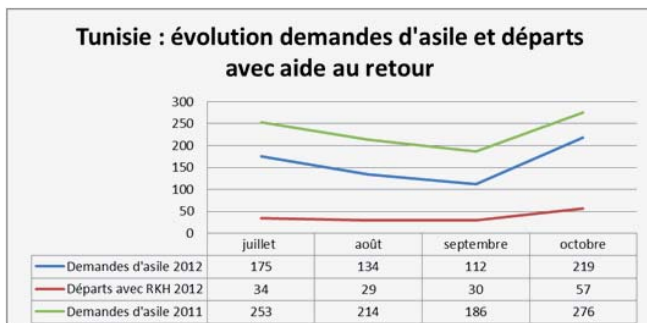


Echos de Tunisie

La majorité des retours se font vers Tunis (30%), Sfax (28%), Mahdia (7%) et Kairouan (7%). A l'heure actuelle, 27 projets ont été validés par le Comité de Pilotage en Tunisie, parmi lesquels 8 sont des projets communautaires et 19 des projets individuels. Le type de projet varie d'un participant à l'autre : agriculture, pêche, épicerie, kiosque à tabac, animation musicale, transport de fruits et légumes, vente de vêtements d'occasion, ouverture d'un restaurant/café, construction d'un puits, société de production audiovisuelle, ouverture d'une salle de jeux, etc. Les bénéficiaires doivent suivre la formation-orientation personnalisée de l'ANETI dans les bureaux régionaux afin de pouvoir mettre en œuvre leur projet de réintégration (État au 9 novembre 2012).

Un effet d'attractivité ?

En raison notamment de l'ouverture du programme aux cas Dublin et aux requérants d'asile séjournant dans les centres d'enregistrement et de procédure, le risque d'un éventuel effet d'attractivité du programme d'aide au retour pour la Tunisie doit être pris en considération. Pour cette raison, l'ODM observe l'évolution de la demande d'asile tunisienne et le nombre de départs volontaires dans le cadre du programme. Pour l'heure, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions. Le graphique ci-dessous permet de constater que les demandes d'asile émanant de ressortissants tunisiens sont certes en augmentation depuis octobre. Le nombre de départs volontaires également. Cependant, l'augmentation des demandes pourrait aussi être un phénomène de saison amenant des travailleurs tunisiens en Suisse parce qu'ils n'ont plus la possibilité de travailler dans le domaine de l'agriculture dans d'autres pays européens. A cet égard, on peut constater que le mois d'octobre 2011 s'est également caractérisé par une hausse significative des demandes d'asile tunisiennes.



Aide au retour concrète : Gambia, Banjul

Monsieur S. a décidé en novembre 2011 de retourner de son propre gré en Gambie. A son retour, il a contacté l'antenne de l'OIM à Banjul, afin de mettre en œuvre son projet de réintégration. L'aide au retour de l'Office fédéral des migrations (ODM) lui a finalement permis d'ouvrir une petite épicerie à Banjul. Le montant qu'il a perçu a servi à payer le loyer du magasin et à acheter un stock de marchandises. En outre, Monsieur S. travaille également dans l'agriculture afin de pourvoir à l'entretien de sa famille.

Monsieur S. est reconnaissant du soutien qu'il a reçu sur place. Cependant, il a mentionné à l'OIM que malgré son épicerie, il rencontrait toujours des problèmes financiers.



5. Divers

Quoi de neuf ?

Vols SIM

L'OIM Berne a conçu avec swissREPAT une nouvelle fiche d'information relative à la réservation des vols SIM. Ce document sera envoyé en fin d'année à tous les services-conseils en vue du retour.

Manifestation



A l'occasion de la « Journée européenne contre la traite des êtres humains » du 18 octobre 2012, l'OIM Berne et la Division Sécurité humaine du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ont organisé une conférence autour de la question « Que faisons-nous, en Suisse, contre la traite des êtres humains ? » Cette manifestation a été conjointement mise sur pied par l'OIM, la Division Sécurité humaine, le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) et l'Office fédéral des migrations (ODM) ainsi que deux organisations non gouvernementales (ONG) : le Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes (FIZ) et Terre des Femmes (TdF) Suisse.

Près de 250 personnes se sont rassemblées à cette occasion au Stade de Suisse, à Berne, où la con-

Going Home

Newsletter aide au retour décembre 2012

seillère fédérale Simonetta Sommaruga, cheffe du Département fédéral de justice et police, a présenté le premier plan d'action national contre la traite des êtres humains pour la période 2012-2014.

L'ambassadeur William Lacy Swing, directeur général de l'OIM, a souligné l'importance de créer des possibilités supplémentaires de migration légale, précisant que la demande de main-d'œuvre et de services bon marché devait être amoindrie car elle favorise le trafic de personnes. L'ambassadeur Claude Wild, chef de la division Sécurité humaine du DFAE, a parlé de l'engagement de la Suisse sur le plan international contre la traite d'êtres humains. Il a également lancé en Suisse la campagne internationale d'information et de prévention Cœur bleu de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).



La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga en discussion avec le directeur général de l'OIM William Lacy Swing.

La présentation a été suivie d'une première table ronde qui portait sur le rôle primordial des cantons, à laquelle ont pris part Roger Schneeberger de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), Robert Steiner de la police cantonale valaisanne, Susanne Seytter de la FIZ et Boris Mesaric du SCOTT. Une seconde table ronde était consacrée à la loi fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2013. Le débat a été mené par Andreas Leuzinger de fedpol,

Doro Winkler de FIZ, Wolfgang Job de l'Office fédéral de police criminelle autrichien (Bundeskriminalamt) et Silvia Steiner du Ministère public II du canton de Zurich.

Eduard Gnesa, ambassadeur extraordinaire chargé de la collaboration internationale en matière de migrations au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), a rappelé dans sa conclusion qu'il existait un lien étroit entre le trafic des êtres humains et la politique migratoire extérieure. Les participants à la conférence ont également eu la possibilité de visiter l'exposition « Rêves évaporés... avenir brisé. La traite des femmes et la prostitution forcée au siècle de la globalisation – scène Suisse ».

Impressum

Éditeur: ODM et OIM, Aide au retour communication (RüKo)

Rédaction: Sonja Kyburz, OIM
Thomas Lory, ODM

Collaboration: Katharina Schnöring, OIM

Photos: © OIM

Layout: ODM

Contact: ODM: 031 325 11 11
OIM: 031 350 82 11

E-Mail: info@bfm.admin.ch
bern@iom.int

Internet: www.ch.iom.int
www.bfm.admin.ch